

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 16/01/2026

Date d'affichage : 26/01/2026

MA-DEP-2026-004

L'an **deux mil vingt six, le vingt trois janvier, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune **de BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Bertrand LABAR, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Jacky ROUSSY, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Vente commune / Chatignoux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition par la commune de la propriété ANCELLE, actée auprès de Maître Alexis VINCENT, notaire à Fursac.

Il indique qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition émanant de Mme Virginie CHATIGNOUX, demeurant 5 Lavaud de Pognagot – 23 240 Le Grand Bourg pour le rez-de-chaussée de la maison d'habitation afin de le transformer en espace commercial pour développer l'activité de fleuriste qu'elle exerce actuellement 4 rue du Marché, parcelle cadastrée AB136, ainsi que la grange sise rue des Grands Jardins, cadastrée AB604 qu'elle utiliserait en lieu de stockage.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la vente à Mme Virginie Chatignoux, au prix de 50 000€ de :

- La grange, rue des Grands Jardins, cadastrée AB 604
- La courette et le rez-de-chaussée de l'habitation, 6 rue du Marché, parcelle AB136, le sas d'entrée permettant l'accès aux étages entrant en copropriété avec la commune ainsi que le sous-sol à l'usage de caves, les étages et grenier de l'immeuble demeurant propriété communale.

Le Conseil Municipal désigne Maître Alexis VINCENT, notaire à Fursac pour réaliser cette vente ainsi que pour rédiger l'acte de copropriété entre Mme Chatignoux et la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 26/01/2026

Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20260127-MA-DEL-2026-04-DE
Date de télétransmission : 27/01/2026
Date de réception préfecture : 27/01/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

